



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUTS-DE-FRANCE

Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE
CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 26 00003 U6201

Adresse du projet : 364 Route de BETHUNE 62300 Lens

Déposé en mairie le : 09/01/2026

Reçu au service le : 13/01/2026

Nature des travaux: 13188 Réfection / Remaniement de
couverture

Demandeur :

Monsieur LESAGE Hervé

15 rue de la Borne des Loups
62950 NOYELLES-GODAULT

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié . **L'Architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1) Ce dossier est situé dans un environnement bâti urbain qui participe à la qualité des abords et à la présentation du monument historique cité en annexe.

Considérant également que ce projet porte sur un élément du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

L'accord sur le présent dossier devrait être conditionné au respect des prescriptions suivantes :

- La couverture doit être réalisée en tuiles à emboîtement d'aspect petit moule (20 au m² au minimum) à onde douce et dans la gamme de couleur rouge naturel ou rouge-brun non vieilles et non vernies.
- La gouttière et les descentes d'eau pluviales doivent être en zinc.
- La planche de rive coté rue et le débord de toit (cache-moineaux) côté cour doivent être de la même teinte blanc-cassé que la façade.

(2) Les tuiles de terre cuite à cornet latéral de type 'Monopole n1' ou 'Tempête 44' ou 'Postel 20' ou 'Opalys' ou 'Artoise' sont recommandées.

Fait à Arras

Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (Direction régionale des Affaires culturelles des Hauts-de-France - 1-3 rue du Lombard CS 80016 - 59041 Lille Cedex) par lettre recommandée avec accusé de réception.

ANNEXE :

Cité n°12 | Eglise Saint-Edouard ou Sainte-Barbe situé à 62498|Lens.